



## COMMISSION SPORTIVE SENIORS DE DISTRICT Configuration « Compétitions »

Procès-Verbal N°40 de la réunion du 27 mai 2026

Saison 2025/2026

**NB :** Toutes les informations ci-dessous sont publiées officiellement sauf erreur ou omission et sous réserve des procédures en cours ou à venir.

### Championnats Seniors F et M :

#### Forfait général

##### **SF8 Fém Printemps Gr C**

Illkirch Graff. Fa 4\_

est déclaré en **forfait général suite à 3 forfaits** (18/04 ; 16/05 ; 27/05)  
(Art 11 RD) Si, dans un groupe où figurent moins de 12 équipes, une équipe est déclarée forfait général lors de ses 5 dernières rencontres de championnat restant à jouer, cela entraîne pour leurs adversaires le maintien des résultats acquis contre cette équipe et, pour les rencontres restant à jouer, le gain automatique du match par 3 buts à 0.

#### Modification rencontres

Le règlement général du DAF précise depuis cette saison que, seule la **dernière journée de championnat est gelée**, afin que les rencontres soient simultanées et fixées à la même heure (à 17h de la D1 à la D5, à 10h en D6).

Les seules exceptions qui ont été autorisées par la CSS sont des cas de force majeure ou en l'absence d'enjeux au classement (pour rappel : les enjeux concernent les places 1 à 5 + 7 à 12)

#### Classement du Fair-Play

→ Retrouvez ainsi en ANNEXE à ce PV CSS 40, le **classement intermédiaire du Fair-Play arrêté au 26/05/2026**.  
(concerne uniquement les Seniors masculins D1 à D5)

Le classement définitif du Fair-Play (Séniors masculins et féminines) sera publié fin juin/ début juillet, à l'issue des championnats, en tenant compte des procédures en cours.

#### Modalités d'accessions et de relégations

Les informations concernant les accessions et relégations seront **publiées le mardi 09 juin**, à l'issue des championnats, en tenant compte des procédures en cours.

#### Finales alsaciennes

Elles concerneront les 2 meilleures équipes au Fair-Play, parmi les champions de groupe de chaque division (D1 à D5 ; D2F Titre et SF8 Titre). Voir [Article 29 des RD](#).

**Les 7 finales seront fixées les 13 et 14 juin à Baldersheim** : 3 rencontres le samedi et 4 rencontres le dimanche.

Le programme détaillé sera communiqué au plus tard le mardi 09 juin.

## Vétérans et Super-Vétérans

### 1. Championnats vétérans et super-vétérans

#### **Cas des rencontres non-jouées :**

**En l'absence d'accords entre 2 clubs, la Commission ne refixera pas automatiquement les rencontres.**

Les clubs souhaitant ainsi refixer leurs rencontres (jusqu'au 19 juin au plus tard), sont invités à **s'accorder entre adversaires sur une date libre et en informer par mail à [competitions@alsace.fff.fr](mailto:competitions@alsace.fff.fr)**, afin que la rencontre soit officiellement refixée.

#### **Procédure d'appel :**

Les présentes décisions de la Commission des Compétitions Seniors du District Alsace sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours\* à compter du lendemain de leur notification, par courrier officiel à l'adresse électronique : [secretariat@alsace.fff.fr](mailto:secretariat@alsace.fff.fr) selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements u District Alsace.

\* Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

Les Responsables des antennes 67 et 68 de la Commission,  
Jean-Christophe Allard et Daniel Interling

Le Secrétaire de Séance,  
Fabien Gensbittel